



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze du mois d'Avril à dix-huit heures et quarante minutes les membres du conseil municipal, dûment convoqués le mardi 04 Avril 2023 se sont réunis dans la salle des délibérations de l'hôtel de Ville, sous la présidence de Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire.

Etaient présents : MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Pierre PORLON, Marie-Michelle HILDEBERT, Marcelin CHINGAN, Michel SURET, Rose-Marie LOQUES, Bernard SAINT-JULIEN, Elsa SUARES, Thierry FULBERT, Patrick PELAGE, Joseph HILL, Grégory MANICOM, Marie-Alice RUSCADE, Rosette GRADEL, José OUANA, Sandra SERMANSON, Seetha DOULAYRAM, Justine BENIN, Pinchard DEROS, Ingrid FOSTIN, Yvane RHINAN, Hermann SAINT-JULIEN

Etaient représentés : MM. Betty ARMOUGOM (Jean ANZALA), Sylvia SERMANSON (Marcelin CHINGAN), Eveline CLOTILDE (Rose-Marie LOQUES), Nadia OUJAGIR (Sandra SERMANSON), Alina GORDON (Marie-Michelle HILDEBERT), Jacques RAMAYE (Michel SURET), Jérôme CHOUNI (Gabrielle LOUIS-CARABIN),

Etait absent : M. Marie-Joël TAVARS

Etaient absents excusés : MM Gina THOMAR, Daniel DULAC, Annick CARMONT, Bernard RAYAPIN

Membres en exercice :	Membres présents :	Membres Représentés :	Absents Excusés :	Absent :
35	23	07	04	01

Le quorum étant atteint, vingt-trois (23) Conseillers étant présents, sept (07) représentés, quatre (04) absents excusés et un (01) absent, le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Patrick PELAGE est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.

Madame le Maire, Gabrielle LOUIS-CARABIN, ordonnateur de la Collectivité, s'est retirée au moment du vote et Madame Marie-Michelle HILDEBERT, 4^{ème} Maire-Adjoint, Vice-Présidente de la Commission Financière a assuré la Présidence

*Examen et vote du Compte Administratif
de la Régie Municipale des Sports et des Loisirs pour l'année 2022*

12/DCM2023/33

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et L.2312-1 et suivants, relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14 applicable au budget,

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20230411-12DCM202333-DE
Date de télétransmission : 24/04/2023
Date de réception préfecture : 24/04/2023

Notifiée et publiée le 24/04/2023

Vu la délibération n° 3/DCM2023/16 du 02 Mars 2023 portant Débat d'Orientations Budgétaires sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires,

Considérant que le compte administratif de la Régie Municipale des Sports et des Loisirs fait état des réalisations de la section de fonctionnement, tant en dépenses qu'en recettes au titre de l'année 2021.

Considérant qu'il répond aux mêmes principes d'élaboration que le compte administratif de la Ville excepté le fait qu'il n'intègre que la partie section de fonctionnement puisque le budget de la régie des sports n'est composé que de la section de fonctionnement.

Considérant que pour rappel, les investissements sont réalisés dans le budget de la Ville et de ce fait sont retracés dans le compte administratif de la Ville.

Considérant que pour l'année 2022, la prise en compte de 205 762,61 € de produits corrélativement à 215 457,33 € de charges aboutit à un résultat brut déficitaire de 9 694,72 €.

Considérant que par ailleurs l'intégration de reports de l'année n -1 en recettes (323 838,63 €) entraîne un excédent de clôture de l'ordre de 314 143,91 €

Considérant l'avis favorable de la commission financière réunie le mercredi 05 Avril 2023.

*Où le Maire en son exposé,
Après discussion et échanges de vues,
DÉCIDE A LA MAJORITE
Vote à scrutin public*

Pour : 24

Abstentions : 5 – MM. Justine BENIN, Pinchard DEROS, Ingrid FOSTIN, Yvane RHINAN, Hermann SAINT-JULIEN

Absente pour le vote : 1 – Mme Gabrielle LOUIS-CARABIN

Article 1 : D'arrêter comme suit le compte administratif 2022 de la Régie Municipale des Sports et des Loisirs :

En fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	422 868,63	82 475,21	128 998,94	0,00	211 394,48
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		422 868,63	82 475,21	128 998,94	0,00	211 394,48
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	28 000,00	3 983,18	0,00	0,00	24 016,82
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		450 868,63	86 458,39	128 998,94	0,00	235 411,30
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		450 868,63	86 458,39	128 998,94	0,00	235 411,30
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	117 030,00	173 905,17	11 501,50	0,00	-68 376,67
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		127 030,00	173 905,17	11 501,50	0,00	-58 376,67
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	20 355,94	0,00	0,00	-20 355,94
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		127 030,00	194 261,11	11 501,50	0,00	-78 732,61
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		127 030,00	194 261,11	11 501,50	0,00	-78 732,61
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 323 838,63				

Article 2 : D'approuver les résultats de l'exercice 2022 comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE			
	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
TOTAL DU BUDGET	215 457,33 €	529 601,24 €	314 143,91 €
Fonctionnement	215 457,33 €	205 762,61 €	- 9 694,72 €
Investissement			
002 Résultat reporté N-1		323 838,33 €	323 838,33 €
001 Solde d'inv. N-1			

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20230411-12DCM202333-DE
Date de télétransmission : 24/04/2023
Date de réception préfecture : 24/04/2023

TOTAL PAR SECTION	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
Fonctionnement	215 457,33 €	529 601,24 €	314 143,91 €
Investissement			
Total cumulé			

RESTES A REALISER

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement			0,00
Investissement			-
Total			-

Article 3 : Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique « Télé recours citoyens » (www.telerecours.fr)

Fait à Le Moule, le 11 Avril 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire-Adjoint,



Marie-Michelle HILDEBERT

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20230411-12DCM202333-DE
Date de télétransmission : 24/04/2023
Date de réception préfecture : 24/04/2023

Notifiée et publiée le 24/04/2023